

Un auditoire de médecine en travaux pour cause d'amiante

Communiqué de presse- mardi 4 septembre 2007

Une partie du faux-plafond d'un auditoire de l'UNIL à la rue du Bugnon 9 sera confinée pour éviter tout risque de contamination de l'air durant l'année académique qui débutera le 18 septembre 2007. Les travaux de désamiantage seront conduits ultérieurement.

Un contrôle effectué dans le cadre de l'inventaire amiante des bâtiments du canton a révélé la présence de ce matériau au-dessus du faux-plafond du grand auditoire situé à la rue du Bugnon 9. Celui-ci est principalement utilisé par les étudiants en deuxième année de médecine et par les membres du Département de biologie cellulaire et de morphologie de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL.

Conformément aux prescriptions de la Directive 6503 de la Commission fédérale pour la sécurité au travail, des mesures d'air ont été réalisées au début du mois d'août 2007. Ces mesures se sont révélées inférieures à la valeur limite de 700 fibres d'amiante respirables par mètre cube reconnue en Suisse. De nouvelles mesures effectuées à la fin du mois d'août avec la ventilation activée n'ont détecté aucune fibre d'amiante dans l'air.

Un examen approfondi du faux-plafond a permis de constater que le flocage d'amiante est limité au pourtour de la structure, tandis que les caissons par lesquels l'air est pulsé dans l'auditoire en sont exempts. La situation ne présente donc pas de danger immédiat pour les utilisateurs du site.

Appuyée par la cellule amiante de l'Etat, la Direction de l'UNIL a décidé de mettre en oeuvre des mesures techniques visant à éviter toute pollution accidentelle durant l'année académique 2007-2008. Les travaux de confinement de la zone concernée du faux-plafond ont déjà commencé, dans la perspective d'une utilisation sécurisée de cet auditoire par la Faculté de biologie et de médecine du 18 septembre 2007 à fin mai 2008.

Il s'agit également de bloquer l'utilisation des stores, dont les mouvements pourraient endommager le flocage, et d'offrir aux usagers un autre moyen d'obscurcir la salle pour permettre les projections audio-visuelles grâce à la pose permanente de films obscurcissants sur les vitres. En outre, des mesures régulières de contrôle de l'air seront effectuées durant les 28 semaines de cours de l'année académique 2007-2008.

L'ensemble des travaux entrepris et des mesures d'air se chiffre à environ 80 000 francs et s'inscrit dans une démarche reconnue par la cellule amiante du canton, créée en 2004 par le Conseil d'Etat afin de soutenir les efforts d'assainissement des bâtiments publics.

La Direction de l'UNIL veut ainsi garantir une fréquentation pleinement sécurisée de cet auditoire de médecine dès le 18 septembre 2007. Une séance d'information plus approfondie est prévue pour les personnels techniques de l'UNIL et des entreprises privées, appelés à intervenir régulièrement dans cet auditoire. Des consignes précises leur seront données et ils pourront notamment bénéficier des conseils du Médecin cantonal relatifs aux mesures de précaution nécessaires en cas de manipulations physiques et techniques.

Le désamiantage de l'auditoire interviendra quant à lui pendant l'été 2008.

Pour en savoir plus:

M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur de l'UNIL, 021 692 23 01

M. Yves Golay, chef de la division projets et travaux du canton de Vaud, 021 316 73 17